Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_22-DE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à seize heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 16/02/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 16/02/2026

Présents : MM. GUILLAUME Alain – VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - NOGUES Loïc - OLLITRAULT Michelle - NEVO Laurent - COJEAN François- LE MAINTEC Gwenaëlle

Absentes excusées : LE POTIER Marie-Laure donne pouvoir à NEVO Laurent
LIZIARD- FLOC'H Marion donne pouvoir à Gwenaelle LE MAINTEC

Secrétaire de séance : Marc VIDCOQ

2026-22

Objet : FINANCES – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 Budgets commune, lotissement Le Derhoideux et Lotissement Calagan

Monsieur Le Maire, expose au Conseil municipal ce qui suit :

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant*. »

Cette même disposition précise par ailleurs que « *le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.* »

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, accompagnée d'une balance, d'un tableau des résultats de l'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre, joints à la présente délibération.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 en constatant le résultat de clôture estimé et en statuant sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif de l'exercice 2026.

Il est précisé que les instructions budgétaires et comptables M57 prévoient la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent. Par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_22-DE

Les résultats estimés de l'exercice 2025 du **budget principal commune** à intégrer au budget primitif de l'exercice 2026 sont retracés dans les tableaux ci-après :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	255 562.97 €
B/ Résultat 2024 reporté	0 €
C/ Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	255 562.97 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	163 202.41 €
E/ Résultat 2024 reporté	- 48 584.58 €
F/ Résultats à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	114 617.83 €
Restes à réaliser N-1 (Dépenses)	180 600 €
Restes à réaliser N-1 (Recettes)	0 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report d'investissement (R 001)	**114 617.83 €**
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	**255 562.97 €**
Report de fonctionnement (R 002)	**0 €**

Les résultats estimés de l'exercice 2025 des budgets annexes, lotissement Le Derhoideux et Lotissement de Calagan, à intégrer au budget primitif de l'exercice 2026 sont retracés dans les tableaux ci-après :

Budget lotissement Le Derhoideux

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	49 758.50 €
B/ Résultat 2024 reporté	- 119 790.99 €
C/ Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	- 70 032.49 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	0 €
E/ Résultat 2024 reporté	2 542.50 €
F/ Résultats à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	2 542.50 €
Restes à réaliser N-1 (Dépenses)	0 €
Restes à réaliser N-1 (Recettes)	0 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report d'investissement (R 001)	**2 542.50 €**
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	**0 €**
Report de fonctionnement (D 002)	**70 032.49 €**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_22-DE

Budget lotissement Calagan

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	- 6 739.22 €
B/ Résultat 2024 reporté	0 €
C/ Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	- 6 739.22 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	0 €
E/ Résultat 2024 reporté	- 5 400 €
F/ Résultats à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	- 5 400 €
Restes à réaliser N-1 (Dépenses)	0 €
Restes à réaliser N-1 (Recettes)	0 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report d'investissement (D 001)	**5 400 €**
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	**0 €**
Report de fonctionnement (D 002)	**6 739.22 €**

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la reprise anticipée des résultats 2025 sur l'exercice 2026 des budgets Commune, lotissement Le Derhoideux et lotissement de Calagan et prévoir l'affectation de ces résultats au budget primitif, l'affectation définitive étant validée à la suite du vote du compte financier unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'avis de la commission municipale des ressources en date du 09/02/2026,

Entendu cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Pour le budget principal commune

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

DÉCIDE de reporter la somme de 114 617.83 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement, de reporter la somme de 0 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter la somme de 255 562.97 € sur la ligne 1068 en réserves d'investissement.

DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260226-2026_22-DE

Pour le budget lotissement Le Derhoideux

DÉCIDE de reporter la somme de 2 542.50 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 70 032.49 € sur la ligne 002 en dépense de fonctionnement.
DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique.

Pour le budget lotissement Calagan

DÉCIDE de reporter la somme de 5 400 € sur la ligne 001 en dépense d'investissement et de reporter la somme de 6 739.22 € sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement,
DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Alain GUILLAUME